

Discours d'inauguration du champ éolien de la Forterre, le 29 Mai 2015

Mesdames, Messieurs,

C'est en qualité d'ancien Président de la Communauté de Communes de Forterre que je prends la parole.

Vous les voyez, elles sont majestueuses, elles sont là et elles tournent.

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotions que j'ai accepté, à la demande de la société EOLERES de retracer l'historique de ce projet. 14 ans de travail, avec ses contrariétés, ses désillusions, mais aussi la satisfaction du devoir accompli.

Dans les années 1998-2000, un jeune technicien de la société EOLERES, contacte les maires de Ouanne, Mme Ginette Berthier et de Merry-Sec, M. Pierre Coevoet, il les informe sur le potentiel énergétique qui peut être mis en valeur sur ce plateau, communément appelé « la petite Sibérie ». Ils sont séduits par la possibilité d'installer plusieurs mâts et voient déjà la ligne Taxe Professionnelle s'abonder généreusement.

Cela était sans compter sur la vie très active de nos parlementaires, qui en 2005 ont voté la loi POPE, instituant des zones de développement éolien, dite ZDE. Elles avaient pour objectif d'impliquer les collectivités locales dans la planification et la maîtrise des projets éoliens sur leur territoire, ce qui me paraissait judicieux et cohérent. En 2013, les ZDE sont supprimées par la loi « BROTTE ». Que penser: Ce que les uns tricotent les autres le détricotent mais, que d'argent et de temps perdu.

Cette nouvelle législation, celle de 2005, va donner à ce projet communal, une dimension intercommunale. La Communauté de Communes prend la compétence développement éolien fin 2007. C'est un fil conducteur pour la Com-Com qui avait à l'époque l'ambition de construire une crèche mais sans moyens financiers pour la faire fonctionner. Cette démarche nouvelle, j'oserai dire cette nouvelle contrainte, allait instaurer un partenariat avec la société EOLERES dans un climat de confiance et de respect mutuels, nous permettant d'élaborer le document de ZDE de la Forterre, sans bourse déliée.

Avec l'approbation à l'unanimité du Conseil Communautaire, malgré la réticence de 2 ou 3 élus qui traînaient des pieds, mais avec le soutien inconditionnel de mes vice-Présidents, la Com-Com prend à bras le corps ce nouveau dossier. Nous avons l'impression de retourner sur les bancs de l'école et nous avons appris beaucoup, exemple : un document de la Région mentionne que les jardins de l'Auxerrois s'étendent jusqu'à la commune de Migé, zone soi-disant peu recommandée pour implanter des éoliennes, autre exemple : nous sommes aussi concernés par une zone hertzienne et une autre dédiée au survol des avions pour l'approche du terrain d'Auxerre-Branche, elles sont inconstructibles.

Les réunions de travail se multiplient avec les services de l'Etat et M. le Sous-Préfet d'Avallon, M. BALLOU, un homonyme, nous avons fini par sympathiser. Ses conseils nous orientaient sur les positions à prendre. Nous avons aussi passé nos examens oraux devant la commission des sites, d'ailleurs nous avons été recalés une première fois en 2007, en grande partie à cause de 4 mâts supplémentaires qui étaient envisagés sur les communes de Merry-Sec et Mouffy, mais situés en bordure de ces fameux jardins de l'Auxerrois. Après de longs mois de travail et un nouveau passage devant la commission des sites, la récompense arrive : la ZDE de la Forterre est accordée par arrêté en date du 13 novembre 2008. Dans notre esprit, la chose était entendue, les Permis de Construire pour 14 machines ne seraient qu'une formalité, nous allons avoir très rapidement des éoliennes sur notre territoire, l'avenir nous dira que nous étions en train de rêver.

Parallèlement la société EOLERES travaille sur les permis de construire, M. l'architecte des bâtiments de France émet quelques réserves. Notre député et ami JP SOISSON est sollicité, une réunion de travail, que je qualifierais de conviviale, est organisée par celui-ci, en présence de M. l'Architecte, de M. le Secrétaire Général de la Préfecture, des responsables de la société EOLERES et de la Com-Com. L'exercice n'est pas facile, comment optimiser le nombre de mâts sur une surface d'environ 300HA, tout en gardant une implantation harmonieuse de ceux-ci dans le paysage, on y parle de disposition sur une seule ligne, en lignes parallèles, même en chapeau de gendarme, pourquoi pas? Elles sont finalement disposées en plusieurs lignes qui vues sous certains angles ressemblent à un Mikado, comme l'expriment certains. Que voulez-vous, tous les goûts sont dans la nature, certains aimerons, d'autres pas.

1 permis de construire par commune, les 2 permis représentent environ 300Kg de papier, ils sont déposés par nos soins à la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'enquête publique est déclenchée et se déroule sans incident majeur, mais le nombre de requérants est important, cela est normal, je surenchéris en demandant publiquement à l'occasion de la foire de Ouanne, que nos concitoyens qui sont favorables aillent aussi s'exprimer sur le projet, au motif qu'une enquête publique n'est pas réservée qu'aux seuls contestataires.

Les permis de construire pour 14 mâts sont accordés par M. le Préfet le 12 Janvier 2010, nous avons failli boire le champagne ce jour-là, mais sur les bons conseils de la société EOLERES qui nous a préconisés d'attendre 2 mois, nous avons mis la bouteille au frigo, et la société EOLERES avait raison.

Une dizaine de personnes et une association qui s'est constituée le dernier jour de l'enquête publique font un recours au tribunal administratif de Dijon. A leur demande, je les reçois, elles veulent l'abandon du projet, je n'arrive pas à les convaincre que, sur le plan écologique cette énergie est propre, d'avenir, complémentaire, la fiscalité engendrée contribuerait au fonctionnement de la crèche sans impôts nouveaux. Ces gens-là, fort respectables, pour la plupart nantis, hivernant en ville, nullement concernés par le bilan carbone, n'avaient que faire de mes arguments, le dossier n'était pas clos et loin de là.

Ils perdent au TA de Dijon, jugement du 24-11- 2011, font appel, perdent à Lyon, jugement de la cour administrative, du 11-12- 2012, et voient leur recours au conseil d'Etat débouté en Octobre 2013. 2011-12-13, 3ans, la boucle est bouclée, la construction démarre en mars 2014, la mise en fonctionnement a lieu fin décembre de cette même année.

Avant de quitter la Présidence de la Communauté de Communes, j'ai fait voter une restitution partielle des taxes perçues au profit des communes de Ouanne et Merry-Sec au prorata du nombre de mâts et j'ai fait lancer de nouveaux projets, qui seront évoqués par le Président de la CCFVY.

Aujourd'hui, la crèche est construite, la participation de la Com-Com pour assurer son fonctionnement peut se faire sans impôts supplémentaires. Nous nous sommes engagés avec le Pays de Puisaye-Forterre dans la démarche Tepos, territoire à énergie positive et si mes infos sont bonnes avec ces 14 machines, la consommation énergétique de notre Com-Com est couverte à 70%.

Je remercie chaleureusement, La société EOLERES qui nous a aidés, soutenus, qui n'a jamais désespéré, qui a cru en son projet, acceptant ma dernière requête: un nom de village de Forterre a été donné à chaque machine, un petit clin d'œil en direction des élus du pays de Puisaye-Forterre. Pour quoi pas demain, sur ce site, voir une super machine porter le nom de : Puisaye-Forterre.

Durant ces 14 années, nous avons connu : 3 Présidents de la République, 6 Premiers Ministres, 12 gouvernements, 10 Préfets, 3 élections municipales et 2 communautaires. Ce turnover est peut être bien pour la démocratie, mais certainement pénalisant pour l'élaboration de projets structurant

Je tiens à remercier, sans les nommer, compte tenu de la durée dans le temps, les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier, je pense aux services de l'Etat, à M. l'architecte des bâtiments de France, à M. Sous-Préfet d'Avallon, à Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux de la Préfecture, à Madame et Messieurs les Préfets, à mon ami , à notre ami M. le Ministre JP Soisson et à tous les délégués communautaires, avec une pensée particulière pour ma garde rapprochée comme je les appelais : Madame Ginette Berthier qui nous a quittés, ensuite je ne dirai que leur prénom ils se reconnaîtront : Pierre, Claudette, Monique, Gilbert, Paul, Jean, Bernard et les autres.

Le champagne mis au frigo en 2010 a vieilli, il n'en a été que meilleur.

Jacques BALOUP